



Groupement Ressources
Service des affaires financières,
juridiques et commande publique

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LUNDI 3 OCTOBRE 2023

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves (en visio)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas (en visio)

Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

Excusé :

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières

-o0o-

**Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

-o0o-

I. Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste (Délibération 2023-71)

Le directeur présente le rapport et le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

I. DECIDE de :

1. CRÉER :

• Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :

- un poste de caporal de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- un poste d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- un poste de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} octobre 2023.

2. SUPPRIMER :

• Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :

- deux postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- un poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} octobre 2023.

3. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

II. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget primitif de l'exercice 2023.

II. Convention constitutive d'un groupement de commandes dit « groupement SSSM » - Mutualisation du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) avec le SDIS de la Drôme - Autorisation de signature (Délibération 2023-72)

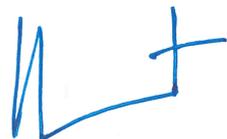
Le directeur présente le rapport et le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le président à signer la convention telle que présentée en annexe.

-o0o-

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h30.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat